

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le quinze Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de ROUCOURT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de MUSIAL Thérèse.

Etaient présents : MUSIAL Thérèse, ROSZYK Marie-Thérèse, CALLEWAERT Christian, DALL'OGGIO Armelle, LASSALLE Michel, LEGRAND Estelle, PECQUEUR Michel.

Etaient excusés : M.M SCHLAGETER Yves

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

- Mr SCHLAGETER Yves à Mr LASSALLE Michel

Etaient absents non excusés : M.M DUBURQUE André, MASCOT Régis, LENGREND Martine.

Un scrutin a eu lieu, Mme DALL'OGGIO Armelle a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du procès verbal de la réunion du 09 Juillet 2012 rédigé par Monsieur PECQUEUR Michel, secrétaire de séance.

1/ SIDEN-SIAN : ADHESION NOUVELLES COMMUNES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors de ses réunions des 16 Avril et 18 Juin 2012, le comité SIDEN-SIAN a accepté l'adhésion des :

- Communes de Brebières (59) et Monceau les Leups (02) pour la compétence « eau potable et industrielle »
- Communes de Rumilly en Cambrésis (59) et Vorges (02) pour la compétence « assainissement collectif »

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées. Elles disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de cette nouvelle commune.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion de ces nouvelles communes au syndicat SIDEN-SIAN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter l'adhésion de ces nouvelles communes au syndicat SIDEN-SIAN.

2/ CARTE OR – JOB ET RSA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que le SMTD, comme chaque année, demande à la commune si elle souhaite prendre en charge une partie du financement des cartes précitées, celui-ci finançant par ailleurs 50 % du coût des cartes RSA et JOB. Cela était le cas les années précédentes. A titre d'information, en 2012, aucune carte Or et RSA n'ont été délivrées et 3 cartes JOB ont été délivrées, soit 15 € de participation pour la commune.

Le coût pour 2012 est de :

Carte Or :	42 €	coût pour la commune :	21 € annuel
Carte RSA :	30 €	coût pour la commune :	15 € par trimestre
Carte JOB :	10 €	coût pour la commune :	5 € par mois

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la prise en charge par la commune à hauteur de 50 % des cartes OR, RSA et JOB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter la prise en charge par la commune à hauteur de 50 % des cartes OR, RSA et JOB.

3/ SCOT : DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT

Le comité syndical du SCOT n'a pas pu à plusieurs reprises se réunir faute de quorum atteint. Pour palier à cette situation il nous est demandé de désigner un suppléant, comme le prévoit l'article 3 des statuts du syndicat « les communes membres du syndicat mixte sont représentées au comité syndical par un représentant titulaire par tranche commencée de 10 000 habitants. Les communes n'ayant qu'un seul délégué titulaire désignent un représentant suppléant ». Cette désignation devra ensuite faire l'objet d'une validation par délibération de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de désigner ce suppléant et propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner Madame le Maire comme suppléant au comité syndical du SCOT.

4/ PROJET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE : AJOUT DE MEMBRES AU COMITE DE PILOTAGE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la réunion du comité de pilotage pour l'extension de l'école, qui a eu lieu le 12 Septembre 2012 avec Mme Lefranc Charlotte, chargée d'études à la Direction Développement Local du Conseil Général, où toutes les personnes intéressées par ce projet avaient été invitées, la réunion a permis à celles-ci de s'exprimer ce qui a permis un échange fructueux et Madame le Maire souhaite intégrer au Comité de pilotage, à savoir :

- Les enseignantes de l'école
- La responsable de la bibliothèque
- Un représentant des parents d'élèves de l'école
- Les personnes en charge de la garderie et de la cantine
- Mme Testart pour la Caf de Douai
- Une personne du Centre Socio Culturel
- La directrice du RAM
- Un représentant de l'UTPAS de Guesnain
- Une personne du SCOT pour les énergies renouvelables

Monsieur CALLEWAERT souhaite que le comité de pilotage n'intègre pas trop de personnes. Monsieur LASSALLE souhaite que le projet reste communal qu'il ne prenne pas une trop grande envergure au vu des souhaits des organismes extérieurs notamment le SIRA. Madame le Maire explique que le projet communal, il doit permettre d'accueillir les enfants de l'école dans des locaux mieux adaptés notamment pour la cantine, l'accueil péri scolaire, mais aussi intégrer les nouvelles activités liées au secteur de l'école du centre socio culturel intercommunal dont la commune fait partie. Quant à la bibliothèque, le Conseil Général exige une surface minimum de 50 m² que la commune doit respecter pour garantir ce service à la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 2 voix contre (Mr LASSALLE et Mr SCHLAGETER) et 6 voix pour, d'inviter au comité de pilotage ces personnes aux réunions auxquelles elles seront concernées.

5/ DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un avis d'imposition suite à la déclaration préalable effectuée pour les travaux du logement de la salle des fêtes. Afin d'honorer cette taxe une décision modificative doit être prise à savoir :

- | | | |
|--|------------|---------|
| - au compte 10223 (taxe locale d'Équipement) : | Dépenses : | - 232 € |
| - au compte 10223 (taxe locale d'équipement) : | Recettes : | + 232 € |

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative.

Madame LEGRAND Estelle quitte la séance à 19 h 40 pour raisons personnelles.

6/ MODIFICATION DU REGLEMENT DE SALLE DES FÊTES

Madame le Maire demande de modifier le règlement de salle des fêtes suite à quelques désagréments qu'elle doit gérer. En effet, il serait souhaitable de ne pas autoriser l'installation d'une friterie ou autres restaurations rapides dans l'espace autour de la salle ne le permet pas (accès des moyens de secours).

Le forfait facultatif pour le nettoyage de la salle doit préciser les services inclus. Deux tarifs pourraient être proposés :

- 25 € pour le nettoyage des sols et des sanitaires
- 50 € pour le nettoyage des sols, des sanitaires et la cuisine (les éléments de cuisine : cuisinière, réfrigérateur, lave-vaisselle, meubles) sachant que la vaisselle doit être rendue propre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- d'interdire l'installation de friterie ou autres restaurations rapides.
- De fixer à 25 € le nettoyage des sols et des sanitaires pour une location sans cuisine
- De fixer à 75 € le nettoyage des sols, des sanitaires et la cuisine pour une location avec la cuisine

**/ BIBLIOTHEQUE : DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPAS ET DE TRANSPORTS
POUR 2012**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les bénévoles de la bibliothèque ont la possibilité de participer à des formations organisées par le Conseil Général du Nord, ce dernier prenant en charge le coût de ces formations sauf les frais de repas et de transports. Ces frais peuvent être pris en charge par la commune. Madame le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur cette prise en charge.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, pour l'année 2012, de participer à hauteur de 15 € pour le repas et de rembourser les frais kilométriques selon le barème en vigueur pour la formation qui est prévue en Décembre 2012.

/ SIRA : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2011

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient l'obligation de transmission du rapport annuel des EPCI aux communes adhérentes. Madame le Maire indique qu'elle a reçu le rapport d'activité du SIRA et qu'il est à votre disposition.

/ SCOT : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2011

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient l'obligation de transmission du rapport annuel des EPCI aux communes adhérentes. Je vous indique que j'ai reçu le rapport d'activité du SCOT et qu'il est à votre disposition.

DIVERS

- Rue Léon Rincheval : sécurité
Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle a été interpellée par les riverains de la rue Rincheval. Elle a organisé une réunion avec ceux-ci et le responsable de la DDE de Goeulzin afin de trouver des solutions au problème de vitesse. Il a été décidé dans un premier temps de réaliser une ligne blanche « défense de doubler » et de limiter la vitesse après la dernière habitation jusqu'à l'entrée du bois.
- Rue Marcel Leriche
Madame le Maire lit le courrier reçu de la part d'administrés au Conseil Municipal. Les intéressés souhaitent alerter la commune sur le problème de circulation dans le chemin vicinal n° 4 « de Roucourt à Guesnain ». Des camions de la société SADE de Guesnain passent par celui-ci pour éviter de passer par la nationale mais ce passage répété abîme les pavés et des trous se forment.
Afin de réduire les nuisances de bruit dues à la vitesse excessive sur les pavés, le Conseil Municipal décide de prendre un arrêté afin de réduire la vitesse à 30 km/h et de limiter le tonnage des véhicules.
- Demande d'un administré pour la pose d'un éclairage supplémentaire – rue C. Rogez
Madame le Maire indique au Conseil Municipal que suite à une tentative de cambriolage, les intéressés souhaitent que la commune installe un éclairage public supplémentaire. Un éclairage entre les intéressés et leurs voisins existe déjà, malheureusement l'entrée de leur maison est mal orientée et n'est pas visible du voisinage.
Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à leur requête, l'éclairage existant est suffisant. Si les intéressés souhaitent plus de luminosité cela leur incombe.
- RAM : point sur la création
Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle a reçu Madame MOISAN Valérie, responsable du RAM. Le Relais d'Assistantes Maternelles s'adresse à la fois aux parents à la recherche d'un mode de garde pour leur enfant, aux assistantes maternelles agréées pour les aider dans leur mission quotidienne et aux enfants (activités d'éveil). Un accueil téléphonique et des permanences sont prévus. Des animations vont être organisées prochainement dans les communes.
- Eoliennes : point suite à la réunion qui a eu lieu avec la société WPD et les élus des communes concernées
Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue à Dechy le jeudi 11 Octobre, avec les élus des communes de Bourthes, Campagne les Boulonnais et des Communautés de Communes du canton d'Hucqueliers et du Canton de Roisel ainsi que la société WPD qui a présenté le projet éolien de Cantin, Dechy et Roucourt. Une prochaine réunion aura lieu le jeudi 25 Octobre avec la société OSTWIND et les élus de la région de Fruges. Madame le Maire précise que tous les conseillers

municipaux sont invités. Ces réunions ont pour but d'informer au mieux les élus sur l'implantation future et les retombées financières sachant que suite à certaines visites les nuisances sont très minimales.

- Photocopieurs : changement du matériel

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du changement des photocopieurs des services de la mairie et de l'école ainsi que des conditions de location de ces nouveaux matériels.

- Devis

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des devis chiffrés pour la réalisation des travaux de signalisation de la rue Rincheval et pour l'achat de nouvelles illuminations de Noël. Pour intégrer ces nouvelles dépenses une décision modificative devra être prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Madame le Maire lève la séance à 20 h 45.